

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO

PREFECTURE DE N'GOMOU

SERVICE DES AFFAIRES ECONOMIQUES
ET FINANCIERES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

CENTRE REGION

MEFOU AND AKONO DIVISION

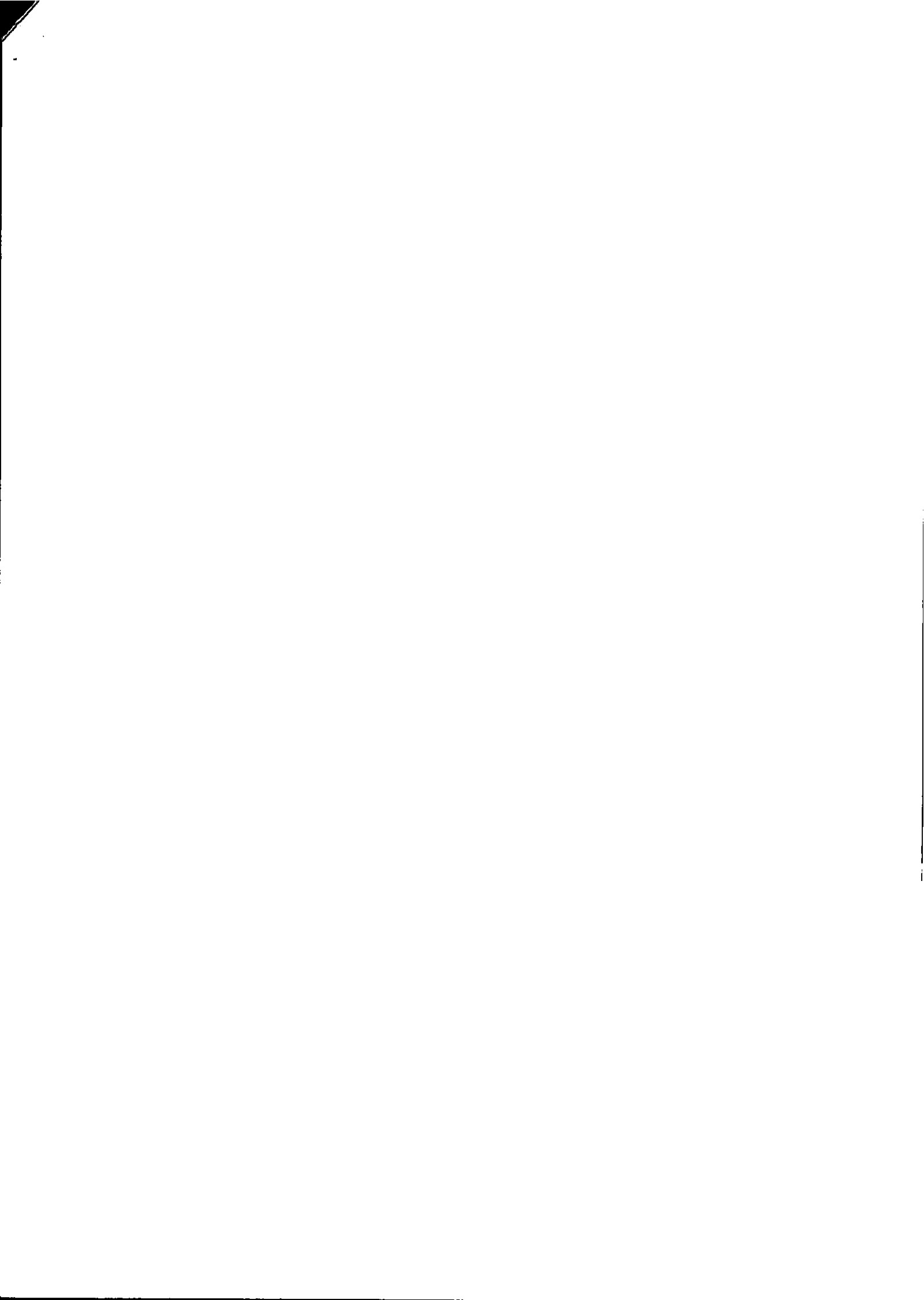
NGOMOU DIVISIONAL OFFICE

ECONOMIC AND FINANCIAL AFFAIRS
SERVICE

DECISION PECTORALE N° 004 /DP/J12/SAEF
PORTANT ATTRIBUTION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT, EN PROCEDURE D'URGENCE,
N°011/AONO/J12/SAEF/CDPM/2023 DU 12/12/2023 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE
CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE D'OTELE DANS L'ARRONDISSEMENT DE N'GOMOU, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO,
REGION DU CENTRE

LE PREFET DU DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DE LA VALEUR

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi N°2023/019 du 29 Décembre 2023 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour le compte de l'exercice 2024;
- Vu la loi N°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques;
- Vu la Loi N°2018/011 du 11 Juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques ;
- Vu la Loi N°98/013 du 14 Juillet 1998 relative à la concurrence ;
- Vu le décret N°2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination de Madame ZONGO née NYAMBONE Antoinette Justine aux fonctions de Préfet du Département de la Mefou et Akono ;
- Vu le décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le décret N°2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- Vu le décret N°2008/377 du 12 Novembre 2008 fixant les attributions des Chefs des circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;
- Vu le décret N°2003/651/PM du 16 Avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- Vu le décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et ses modificatifs subséquents;



- Vu l'arrêté préfectoral N°142/AP/J12/SAEF du 04 avril 2019 constatant la composition de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics de la Mefou et Akono ;
- Vu l'arrêté N°003/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur le Cahier de Clauses Administratives Générales, applicables aux Marchés Publics de travaux ;
- Vu la décision N°00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nomination des Présidents des Commissions Départementales de Passation des Marchés Publics ;
- Vu la circulaire N°000000026/C/MINFI du 29 Décembre 2023 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2024 ;
- Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N°011/AONO/J12/SAEF/CDPM/2023 du 12 décembre 2023, en procédure d'urgence, pour l'exécution des travaux de réhabilitation d'un bloc de deux salles de classe à l'Ecole Publique d'Otéfé dans l'Arrondissement de Ngoumou dans le Département de la Mefou et Akono, Région du Centre ;
- Vu la proposition d'attribution N°001/L/J12/CDPM du 18 janvier 2024 de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics de la Mefou et Akono ;
- Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1er : Le soumissionnaire, **SOCIETE EYA & COMPAGNIE SARL**, BP : 4228 Yaoundé, TELEPHONE : 677 49 85 13, est attributaire du projet, en procédure d'urgence, d'exécution des travaux de réhabilitation d'un bloc de deux salles de classe à l'Ecole Publique d'Otéfé dans l'Arrondissement de Ngoumou dans le Département de la Mefou et Akono, Région du Centre, pour un montant Toutes Taxes Comprises de 13 999 982 (Treize millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-deux mille) francs CFA et un délai d'exécution de trois (03) mois calendaires.

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

Ampliations :

- ARMP/P/DE
- PDD/CDPM/MAK
- DD/MAP/MAK
- GESTIONNAIRE
- PUBLICATION
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES

Ngoumou, le 23 JAN 2024

LE PREFET,

(Autorité Contractante)

